

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold 1
COMMUNE DE PORCELETTE

N°01/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 6 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
présents : 20
votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

01. OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 05 décembre 2016

Le procès-verbal des délibérations du 5 décembre 2016 a été adopté :

Voix pour : 19	Voix contre :	Abstentions : 4 (Mme GUERRIERO, MM. BASTIEN et M. MICK avec procuration de Mme MELLARD)
----------------	---------------	---

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 6 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

02. OBJET : Ouverture de crédits par anticipation en section d'investissement

Vu la demande de Mme la trésorière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise :

« ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, RAR...»,
 Il est ainsi proposé, afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires d'investissement pour un montant total de :

	Crédits ouverts 2016	Ouverture anticipée 2017
Budget de la Commune		
Opération 49 : enfouissement des réseaux	1.223.500,00€	305.625,00€
Opération 62 : cantine scolaire	40.000,00€	10.000,00€
Budget du service des eaux		
Opération 10 : Rediment....enfouissement des réseaux	473.000,00€	118.250,00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, décide**

Voix pour : 19	Voix contre :	Abstentions : 4 (Mme GUERRIERO, MM. BASTIEN et M. MICK avec procuration)
----------------	---------------	--

- d'approuver l'ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement mentionnée ci-dessus pour la Commune
- d'approuver l'ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement mentionnée ci-dessus pour le Service des Eaux
- autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2017(Commune et service des eaux) selon les détails mentionnés ci-dessus et qui seront intégrés dans les BP 2017.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 6 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23 L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
présents : 20 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni
votants : 23 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

03. Objet : Indemnités des élus

Vu la délibération en date du 22 mars 2016 relatives à l'élection du 4° et 5° adjoint et à la mise à jour du tableau des indemnités des élus,

Vu que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022; qui résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Vu que les indemnités des élus étaient basées sur le maximum de l'indice 1015 et qu'il est recommandé de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » pour éviter d'avoir à délibérer à nouveau en janvier 2018, et que conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, les indemnités du maire sont fixées automatiquement au taux plafond sans délibération.

Vu la délibération en date du 22 mars 2016, approuvant le montant global de l'enveloppe globale du maire et des adjoints soit 125.50%

Après délibération les membres du Conseil municipal décident

Voix pour : 20	Voix contre :	Abstentions : 3 (Mme GUERRIERO et M. MICK avec procuration)
----------------	---------------	---

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et conseillers délégués comme suit :
 - Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 1^{er} adjoint : 16,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2° adjoint 16,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 3° adjoint : 16,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 4° adjoint : 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 5°adjoint : 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

03. Objet : Indemnités des élus

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat de l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 6 mars 2017 annexé à la délibération n° 3/2017

	NOM, PRENOM (facultatif)	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	MULLER Eddie	43,00%
1 ^{er} adjoint	LOSSON Stéfan	16,50%
2 ^{ème} adjoint	CLEMENT Colette	16,50%
3 ^{ème} adjoint	KERN Lucien	16,50%
4 ^{ème} adjoint	GLOWACK Francis	8.25%
5 ^{ème} adjoint	PLAGE Patrick	8.25%
	Total mensuel	125.50%

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait conforme
Le Maire,
Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 6 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
présents : 20
votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

04. Objet : sortie de l'actif

Vu la délibération du 27 juin 2016 à travers laquelle il a été décidé que chaque sortie de l'inventaire fera l'objet d'une liste approuvée par le conseil municipal,

Vu l'état de l'actif 2016 de la Commune et du Service des eaux transmis par la trésorière

Vu qu'il convient de sortir certains biens,

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention : 1 (Mme GUERRIERO)
----------------	---------------	--------------------------------

- de sortir de l'actif de la Commune les biens ci-dessous :

N° compte	N° d'inventaire	Immobilisation	Valeur brute
2111	TER11	Station d'épuration	446.17€
2112	TER29	Epurateur rue de St Avold	1257.17€
21318	BAT10	Station de pompage	11368.90€
21318	BAT13	Château d'eau	15023.97€
21318	BAT20	Ecole maternelle	733.15€
2135	BAT12	Eglise	10415.20€
2135	BAT2	Mairie	141695.81€
2135	BAT3	Groupe Scolaire	16140.32€
2151	RES9	Voirie	0,30€
21783	Disc4	Logiciels (Véga-Sirius)	3648,58€
2182	MMO20	Remorque benne	1106.78€
2158	MMO140	Souffleur thermique	678.13€
2158	MMO143	Tronçonneuse	717.60€
2182	MMO21	Cabine tracteur	725.98€
2182	MMO22	C15 Citroën 570XG57	9005.00€
2182	MMO23	Camionnette Renault	20813.12€
2182	MMO26	Camionnette Peugeot	3325.36€
2182	MMO30	Renault mascott	30761.27€
2183	MMO31	Logiciel compta	3976,75€
2183	MMO32	Matériel informatique	2332.30€
2183	MMO33	Matériel informatique	15535.62€

04. Objet : sortie de l'actif

2183	MMO34	Logiciel population	1985.62€
2183	MMO35	Matériel informatique	7207.54€
2183	MMO36	Logiciel bibliothèque	2279.78€
2183	MMO38	Matériel informatique	1661.69€
2183	MMO39	Matériel informatique	1919.33€
2183	MMO4	Informatique mairie	9333.05€
2183	MMO41	Logiciel mairie	1228.77€
2183	MMO47	antivirus	474.81€
2183	MMO48	Logiciel état civil	1913.60€
2188	MMO106	Marteau hydraulique	3150.34€
2188	MMO107	Brouette traceuse	202.60€
2188	MMO111	Groupe électrogène	867,86€
2188	MMO116	Pulvérisateur laser	466.48€
2188	MMO134	Aspirateur Jet50	484,38€
2188	MMO72	Photocopieur Olivetti	1195.05€
2181	MMO81	Photocopieur Canon	3309.36€
total			317 683.89 €

- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Eddie MULLER



le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 6 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

05. OBJET levée d'inscription au livre foncier

Vu la demande de la SCP Jean STAUB et Audrey DUCANOS, notaires associés à Forbach de délivrer une main levée et de radiation partielle de ladite inscription mais en tant seulement qu'elle grève les biens immobiliers ci-après : section 3 n°169/142

et que la dite inscription continuera à grever les biens immobiliers ci-après section 3 n°170/142

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention : 1 (Mme GUERRIERO)
----------------	---------------	--------------------------------

- D'autoriser le maire à effectuer la main levée et la radiation partielle de ladite inscription mais en tant seulement qu'elle grève les biens immobiliers ci-après : section 3 n°169/142 et que la dite inscription continuera à grever les biens immobiliers ci-après section 3 n°170/142
- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
 Eddie MULLER



le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 06 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

06. OBJET : ACQUISITION ET ECHANGE DE PARCELLES PRIVEES -ENS MARAIS DE LA HEIDE

Vu la que la commune a engagé l'acquisition de parcelles pour l'opération de l'Espace Naturel Sensible Marais de la Heide

Vu que la Commune a le projet de faire réaliser un sentier pédestre, écologique et ludique autour du marais

Vu l'accord des propriétaires de vendre ou d'échanger leur parcelles jouxtant des parcelles communales,

Vu que celles-ci favoriserai le tracé du futur sentier

Sur proposition du maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention : 1 (Mme GUERRIERO)
----------------	---------------	--------------------------------

➤ D'acquérir le terrain au prix indiqué ci-dessous :

Propriétaire vendeur	Zone du POS	Section	Parcelle	Lieu dit	surface	Prix de vente
GENEVAUX Claude	ND	25	173	Bruch	15 ares	450€ soit 30€ l'are

➤ D'échanger la parcelle

Propriétaire vendeur	Zone du POS	Section	Parcelle	Lieu dit	surface
CALUISI Danielle	ND	25	27	Bruch	31,77 ares
ECHANGE AVEC LA COMMUNE	ND	25	37	Bruch	32,14ares

- D'inscrire la dépense au BP 2017 de la Commune
- de confier la transaction à l'étude Maître PAX, Notaire à Puttelange aux lacs
- que l'ensemble des frais d'acte liés à cette transaction (géomètre, bornage, notaire, etc....) sera à la charge de la Commune,
- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches, techniques, administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment de signer les actes de vente correspondants



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait conforme.

Le Maire,
 Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 06 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire
 Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel
 Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René
 Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

07. OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES PRIVEES

Vu la demande de vente de 3 terrains privés par un habitant de la Commune;
 Vu que les parcelles mises en vente sont de la forêt jouxtant des parcelles communales
 Vu que cette acquisition augmenterait le domaine forestier de la Commune,

Sur proposition du maire et après délibération, le conseil municipal décide :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention : 1 (Mme GUERRIERO)
----------------	---------------	--------------------------------

➤ D'acquérir les terrains au prix indiqué ci-dessus :

Propriétaire vendeur	Zone du POS	Section	Parcelle(s)	Lieu dit	surface	Prix de vente
EGLOFF/GENNEVAUX	ND	08	101	Weiherschwantz 7te Länge	22a85	685,50€ soit 30€ l'are
	NC	10	72	Weiherschwantz 4te Länge	31a35	1254,00€ soit 40€ l'are
	ND	20	43	Hohlenweg	5a33	159,90€ soit 30€ l'are

- De prévoir la dépense au BP 2017 de la Commune
- de confier la transaction à l'étude Maître PAX, Notaire à Puttelange aux lacs
- que l'ensemble des frais d'acte liés à cette transaction (géomètre, bornage, notaire, etc....) sera à la charge de la Commune,
- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches, techniques, administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment de signer les actes de vente correspondants



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait conforme.

Le Maire,
 Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 06 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

08. OBJET : subvention exceptionnelle Ecole primaire

Vu la demande de subvention exceptionnelle demandée par l'école primaire pour une classe découverte du patrimoine à Chailles (Loir et Cher) prévue en 2017 pour 22 élèves à hauteur de 100€ par élève soit 2.200€uros

Vu l'avis favorable émis en commissions réunies le 27/02/2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 23	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

⇒ D'octroyer le montant de la subvention exceptionnelle demandée par l'Ecole primaire soit 2200€

⇒ D'inscrire la subvention exceptionnelle au BP 2017

⇒ D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment les virements de crédits si nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.



Le Maire
 Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 06 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23

présents : 20

votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

09. OBJET : demande de prise en charge du transport (Ecole maternelle)

Vu la demande de prise en charge de deux bus pour la sortie de fin d'année des enfants de l'école maternelle de la source pour se rendre au moulin d'Eschviller à Volmunster

Vu le devis de transport d'un montant de 660€ pour deux bus Briam Socha)

Vu l'avis favorable émis en commissions réunies le 27/02/2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 23	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

⇒ De prendre en charge le transport de la sortie de fin d'année de l'école maternelle

⇒ De prévoir les crédits au BP 2017

⇒ D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment les virements de crédits si nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire
Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 06 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

10. OBJET : subvention exceptionnelle ASP Handball

Vu la demande de subvention exceptionnelles de l'ASP Handball pour l'acquisition de mini-buts pour un montant de 219€ dans le cadre de handballito (déc 2016)

Vu l'avis favorable émis en commissions réunies le 27/02/2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 23	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

⇒ D'octroyer la subvention demandée soit 219€ à l'ASP Handball

⇒ D'inscrire la subvention exceptionnelle au BP 2017

⇒ D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment les virements de crédits si nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.




Le Maire
 Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 06 mars 2017

Nombre de membres

en exercice : 23
 présents : 20
 votants : 23

L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire
 Mme MEMBRE Josiane qui donne procuration à M. VOITELET Michel
 Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René
 Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

11. OBJET : subventions exceptionnelles ASP Arts martiaux

Vu la délibération du 14 décembre 2015 demandant à l'ASP Arts martiaux de déposer sa demande de subvention auprès du conseil départemental de la Moselle, et de réitérer sa demande auprès de la Commune

Vu que deux dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Conseil Départemental respectivement pour l'acquisition d'un tapis de chute pour 542€ et d'une bâche de protection de tatami bicolore pour un montant de 7200€ TTC.

Vu la demande de subvention à hauteur de 40% pour l'ensemble des matériels représentant la somme de 3097€ (217€ et 2880€) pour le Conseil départemental, et 3097€ pour la Commune, les 20% restant étant à la charge de l'ASP Arts Martiaux

Vu l'avis favorable émis en commissions réunies le 27/02/2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 23	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- ⇒ D'octroyer la subvention demandée soit 3097€ (217€ et 2880€) à l'ASP Arts Martiaux dans la seule condition où le Conseil départemental attribuerait une subvention et que les 20% restant soit pris en charge par l'ASP Arts martiaux
- ⇒ D'inscrire la subvention exceptionnelle au BP 2017
- ⇒ De verser le montant identique de la subvention versée par le Conseil Départemental de la Moselle
- ⇒ D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.




Pour extrait conforme.

Le Maire
 Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 06 mars 2017**Nombre de membres**

en exercice : 23 L'an deux mil dix-sept le six du mois de mars
présents : 21 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni
votants : 23 en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, GAILLARD Max, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

Mme SANTIN Fernande qui donne procuration à Mme DECHOUX Marie-Claire

Et Mme MELLARD Nicole qui donne procuration à M. MICK René

Un scrutin a eu lieu et Mme CLEMENT Colette a été nommée secrétaire de séance.

12 OBJET : Délibération s'opposant au transfert de compétence PLU à la communauté de communes Agglo Saint-Avoid Centre Mosellan

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16 et L.5216-5 ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) notamment son article 136 ;
- CONSIDERANT que la loi ALUR a posé le principe du transfert automatique aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme et de carte communale ;
- CONSIDERANT que l'article 136 de la même loi prévoit toutefois que, pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération créées avant le 26 mars 2014, ce transfert de compétence n'interviendra pas si, dans les trois mois précédant le 26 mars 2017, « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent » ;
- CONSIDERANT que le plan local d'urbanisme ou la carte communale détermine des éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine ;
- CONSIDERANT, en outre, que les orientations générales nécessitant une coordination intercommunale sont précisées (ou pourront, en tant que de besoin être précisées) par un schéma de cohérence territoriale à l'échelle de la communauté et qu'il appartient au conseil municipal de définir, dans le cadre du plan local d'urbanisme, les règles détaillées applicables à la commune ;

12 OBJET : Délibération s'opposant au transfert de compétence PLU à la communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de s'opposer, comme le lui autorise l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

La présente délibération sera adressée au Préfet et à la communauté de communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan.

Vu la proposition de M. le Maire et après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions : 5 (Mme SANTIN (par proc à Mme DECHOUX MC,) Mme GUERRIERO, et MM BASTIEN ET MICK avec procuration de Mme MELLARD)
----------------	---------------	---

- D'approuver la proposition mentionnée ci-dessus de M. le Maire
- Autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'application de la décision précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Eddie MULLER

le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 07/03/2017 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/03/2017

INFORMATIONS CM DU 06 MARS 2017

Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner reçues et mairie et dont la Commune n'a pas préemptée :

Nom du vendeur	Adresse du bien	Référence cadastrale	Superficie
M. JACQUES Laurent et Mme RUEFF Ghislaine	Rue de l'Ecole	Section 4 parcelle n°125/11 Section 4 parcelle 128/11 Section 4 parcelle 131/12	69ca 3a 56ca 77ca
M. et Mme PIEROPAN Alexandre	48 rue de St Avold	Section 1 parcelle 116	3a 86ca
M. THOMAS Gilles	142 rue de Diesen	Section 29 parcelle 180 Section 29 parcelle 199 Section 29 parcelle 206	13a 84ca 2a 9ca 2a 48ca
Etablissement Public Foncier de Lorraine	Die Hard	Section 24 parcelle n°54 Section 24 parcelle n°45 Section 24 parcelle n°48 Section 24 parcelle n°31	9ha 00a 84ca 2ha 35a 57 ca 1ha 89a 23ca 20ca
Succession KOPP	96 rue de Diesen	Section 6 parcelle n°300	14a 77ca
Mme STOSSE épouse GUFFANTI	19 rue de Maillane	Section 3 parcelle n°92/001	7a 75ca
M. SPITZ Ewald	Rue de Diesen	Section 6 parcelle n°355	6a
Mme GRASMUCK Julie et Mme FREYTAG veuve GRASMUCK Marie	Avenue Jean-Pierre Couturier	Section 6 parcelle n°313	17a 7ca
SCI TNT	Rue de Diesen	Section 29 parcelle n°200 Section 29 parcelle n°201 Section 29 parcelle n°202 Section 29 parcelle n°244	6a 11ca 4a 19ca 1a 70ca 2a 00ca
Mme HORNSBERGER Carmen	55 rue de St Avold	Section 1 parcelle n°143/29	10a 88ca
Mme WEISS Anne veuve BACH	34 rue d'Arras	Section 11 parcelle 290	9a 39ca
Mme BUNDT divorcée DEMANGE	6 rue de la Chapelle	Section 12 parcelle 526	4a 43 ca
M. et Mme NAU Denis	30 rue de Saint-Avold	Section 1 parcelle 12	7a 18 ca



Le Maire
Eddie MULLER